



Suspension de permis.

Par Piquet59330

Bonjour , j'ai été arrêté le 05 juillet 2022 sous influence de stupéfiant par la brigade motorisé j'ai donc reçu mon arrêté de suspension document (3F) suivi de ma condamnation en indiquant les différents testes à faire pour la récupération de mon permis de conduire (test urinaire , psychotechnique , stage de sensibilisation) donc voila j'étais censé récupérer mon permis le 05 janvier 2023 mais par manque d'argent je n'ai pas pu effectué mes tests et tout ça avant ? aujourd'hui j'ai tout effectué il me reste que la commission médicale que je dois faire le 22 juin 2023 hors le 02 juin j'ai été contacté par la police de ma ville pour me demander de me rendre là-bas pour signer un papier concernant mon infraction du 05 juillet 2022 concernant ma conduite sous stupéfiant, en me rendant chez moi j'ai bien regardé le papier c'est le document (réf 7) en m'indiquant les faits qui m'ont été reproché (conduite sous stupéfiant) et en dessous des faits reprochés il est marqué « décision définitif le 09/01/2023 « et « prescription acquise 09/01/2029 « quelqu'un pourrait-il m'éclairer concernant le papier (réf 7) ainsi que les dates qui m'ont était indiqué dans le document. Merci de votre retour car je stresse un peu surtout que je passe dans meme pas 1 semaine à la commission médicale. Cordialement MR Piquet.